



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET**

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

<b>Objet : DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET PRINCIPAL VILLE</b>	<b>Délibération n° 2023.10.25.092</b>
---	---------------------------------------

**Rapporteur : Tanguy THEBLINE**

Monsieur Tanguy THEBLINE informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative concernant le budget primitif principal 2023 de la ville.

Deux éléments sont en effet à intégrer :

- Les résultats définitifs et leur affectation adoptés au moment du CA 2022 en juin 2023 à la place des résultats prévisionnels et leur affectation prévus initialement au BP 2023 adopté en avril 2023 ;
- Une dépense nouvelle correspondant à l'entrée de la commune dans la SPL RIN Toulouse Métropole en qualité d'actionnaire ;

Il est proposé d'équilibrer la présente décision modificative comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
022 dépenses imprévues	- 66 435,82€	R002	- 66 435, 82€	Différences entre résultats prévisionnels et résultats définitifs + Prise en compte de l'affectation des résultats définitifs à la section investissement  Délibérations: N°2023.04.12.031 du 12.04.2023 N°2023.06.28.057 du 28.06.2023
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 177 823,80€</b>		<b>11 177 823,80€</b>	

<p><b>Membres en exercice : 29</b>                  Membres présents : 22                  Absents excusés Représentés : 7                  Absent : 0</p> <p>Date convocation et affichage :                  18 octobre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après                  - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification  <b>10 NOV. 2023</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Patricia PARADIS (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Marie-Claude FARCY (pouvoir à C. LAFON), Thierry MORENO (pouvoir à T. THEBLINE), Bernard BARBASTE (pouvoir à B. DEVAY), Elia LOUBET (pouvoir A. MIRANDA), Sylvie IZQUIERDO (pouvoir à G. DENEUVILLE), Christine COGNET (pouvoir à G. BUSIDAN).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Bernard DEVAY</p>
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2183 matériel bureau et informatique	+ 2199,07 €		
261 titres de participation	+ 1 000€	1068	+ 3 199,07 €
			Résultat de l'affectation de l'excédent de fonctionnement
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	<b>1 891 335,24 €</b>		<b>1 891 335, 24 €</b>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif principal 2023 de la commune de Launaguet et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif principal 2023 de la commune de Launaguet,
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents.

Voté à la majorité, dont 25 POUR et 4 ABSTENTIONS [G. DENEUVILLE, G. BUSIDAN, S. IZQUIERDO (pouvoir à G. DENEUVILLE), C. COGNET (pouvoir à G. BUSIDAN)].

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures



Michel ROUGÉ  
Maire,

<p><b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : 0</p> <p>Date convocation et affichage : 18 octobre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.</p> <p><b>Étaient excusés représentés(es) :</b> Patricia PARADIS (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Marie-Claude FARCY (pouvoir à C. LAFON), Thierry MORENO (pouvoir à T. THEBLINE), Bernard BARBASTE (pouvoir à B. DEVAY), Elia LOUBET (pouvoir A. MIRANDA), Sylvie IZQUIERDO (pouvoir à G. DENEUVILLE), Christine COGNET (pouvoir à G. BUSIDAN).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Bernard DEVAY</p>
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>